

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **VOX N LAB SA**, Rte de Denges 6, 1027 Lonay
2.

Déclaration de faillite: 15.08.2011
3.

Suspension de faillite: 16.12.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.01.2012
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : l'étude, la production, la réalisation, l'achat et la vente, la location et l'exploitation de tous produits dans le domaine de la musique, de l'électronique, de l'enregistrement audiovisuel, de la cinématographie et de la photographie ainsi que dans le domaine littéraire ; l'édition musicale ou littéraire de tous droits y relatifs.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte
1260 Nyon 1

00724251